

Point de situation employeurs de l'ESS
CRISE COVID-19
6 novembre 2020

Les demandes formulées par nos employeurs :

- **Une meilleure articulation entre les ministères et les collectivités** sur la gestion des structures ouvertes pendant le confinement.
- Une **gestion souple du télétravail** dans les secteurs en continuité de service.
Un déblocage **des freins à la conclusion d'accords collectifs** relatifs au versement des primes COVID dans le secteur médico-social en raison du différentiel de charges patronales existant entre le public et le privé.
- L'extension de **l'avenant 43 de la CCN de l'aide et soins à domicile** permettant le déblocage de 600 M€ pour les associations d'aide et soins à domicile.
- Des dispositifs **d'avances en quasi fonds propres** pour les entreprises associatives en souffrance (prêts de longs termes)
- La mise en place d'un **fonds de compensation pour les entreprises à l'arrêt dont le sport**
- **Le fléchage d'une partie des 30 M€ pour les radios locales** dans le plan de relance, sur les radios associatives qui en sont aujourd'hui exclues.
- Un accompagnement des têtes de réseau en matière **d'ingénierie sur la levée de fond et la gestion de projets** pour mieux répondre aux besoins des entreprises
- L'ouverture d'une **voie indemnitaire concernant les organismes de formation de l'ESS** empêchés de faire leur travail au regard de disparités régionales fortes dans le suivi des marches publics.
- **Des avances sur les montants inscrits dans le plan de relance** pour éviter un dialogue de gestion parfois long avec les administrations.

Détail ci-dessous

Secteur médico-social :

Le secteur regrette la confusion actuelle sur la gestion de la crise et **l'absence de cohérence entre les différents ministères (santé, éducation nationale)** mais aussi entre l'Etat et les départements. C'est le cas sur la gestion des ouvertures, la gestion des visites en Ehpad, le télétravail au regard de l'ouverture des écoles et de la capacité des parents à sortir de chez eux et par conséquent aussi à rejoindre leur lieu de travail de manière plus naturelle et la décision de bon nombre d'entreprises de faciliter l'accès à leurs locaux au moins une fois par semaine pour permettre à leurs collaborateurs de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. **La conséquence est que la gestion des entreprises est plus compliquée aujourd'hui que lors du premier confinement** pendant lequel l'ensemble de la population était confinée de manière plus stricte. Les impératifs de maintien de l'activité économique sont

compris mais la conséquence est une gestion des flux et des déplacements plus compliqués à appréhender.

Quelques explicitations des points de tension qui peuvent exister entre recommandations des Ministères, Départements et ARS :

- *Le Ministère de l'Éducation Nationale a stoppé les accueils en milieu ordinaire des enfants des ITEP (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) pour éviter les brassages... alors que la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées a demandé de maintenir la continuité des accueils.*
- *La Ministre du travail a indiqué que le télétravail n'était pas facultatif. Dans le secteur médico-social il est possible de prévoir des aménagements de certaines missions permettant à la fois de proposer du télétravail tout en maintenant la continuité de l'accompagnement.*
- *Enfin dans la protection de l'enfance, et malgré les protocoles sanitaires, certains groupes ne peuvent fonctionner en internat du fait des absences des salariés malades, des cas contact etc... ce qui pose des problèmes d'organisation pour les directeurs d'établissement qui ont des difficultés à gérer les flux. Or l'intérim n'est pas adapté pour ce type de structures, les enfants devant être accompagnés par des salariés formés et aguerris.*

Concernant le Ségur de la santé, le compte n'y est pas pour les établissements médico-sociaux tant sur le versement de la prime aux personnels sur le différentiel de charges patronales entre le secteur publics et le secteur privé à but non lucratif. **Le résultat est que nombre d'accords collectifs pour le versement de la prime sont en souffrance en raison de l'absence de réponse de l'administration** sur la question du financement du différentiel de charges patronales. Sur un réseau comme celui de la Croix Rouge Française, la moitié des aides-soignants qui travaillent dans des hôpitaux ont perçu la prime tandis que ceux des structures médico-sociales ne l'ont pas perçu.

Aides et soins à domicile :

Le secteur souffre d'un problème d'attractivité en raison de disparités salariales fortes. 60% des salariés sont en dessous du SMIC. L'avenant 43 négocié par la branche et prévoyant une augmentation **de 15% correspondant à un montant global de 600 M€ n'est toujours pas étendu**. En revanche une augmentation de 2,5% a été consenti et annoncé par Brigitte Bourguignon.

Le secteur demande une mise à jour pour 2021 de la circulaire du PM sur le versement des dotations et subventions aux associations.

Il demande également la prise en charge par l'État des surcoûts COVID sur les EPI.

Prestataires de services à domicile :

Il y a une demande forte de prêt de matériel médical de la part des hôpitaux et des EHPAD notamment des déconcentrateurs. Il y a par ailleurs un problème de reconnaissance de la filière associative et les relations avec le ministère de la santé sont compliquées.

Tourisme social et familial :

50% de l'activité est touchée. La saison d'hiver s'annonce aussi problématique que la dernière saison estivale. Les aides de l'État (PGE, fonds de solidarité, chômage partiel) sont bien utilisées mais se suffisent malheureusement pas. Le secteur attend de nombreuses liquidations. **Le secteur est très intéressé par les propositions qui seront faites en lien avec la BPI sur la mise en place de prêts en quasi fonds propres**. Le tourisme social et familial disposait d'un patrimoine intéressant depuis les

années 1930, patrimoine qui est en train d'être convoité par des entreprises qui profitent de la crise pour investir dans des activités en cessation d'activité. Le secteur risque de sortir sinistré de cette crise sanitaire.

Sport :

Sur la partie sport associatif et fédéral, l'ensemble des activités sont à l'arrêt. Le plan de relance de 135 M€ sur deux ans s'avèrera sans doute malheureusement insuffisant. Il est demandé, au-delà des exonérations patronales au-delà du 31 décembre 2020, **la mise en place d'un fonds de compensation pour les entreprises à l'arrêt dont le sport (à regarder en fonction des jauges sur la période allant de septembre à décembre).**

Education populaire :

La baisse des adhésions dans le réseau est de l'ordre de 25 à 30% ce qui correspond à 30 à 40000 adhérents en moins. La perte sur le réseau est d'ores et déjà d'1,2 M€ et de 400 k€ pour la fédération nationale. Il est demandé une compensation dans la durée. Fort intérêt pour les prêts participatifs et les mesures qui permettent de soutenir les structures en quasi fonds propres. **En revanche les prêts à taux zéro ne correspondent pas aux besoins, les structures n'ayant pas de difficultés pour emprunter mais pour rembourser les prêts.** Il y a un besoin fort en matière d'accompagnement et d'ingénierie sur la levée de fond et la gestion de projets. **Les têtes de réseau ont besoin d'être soutenues pour développer leur mission dans ce cadre et eu égard au prolongement de la crise.**

Radio -diffusion :

Le plan de relance alloue 30 M€ pour les radios locales totalement fléchés sur les radios commerciales. Les radios associatives en sont exclus au prétexte que les fonds européens qui alimentent le plan de relance français exclue les entreprises de l'ESS (verbatim du ministère de la culture). Un projet de décret est en cours de finalisation sur ce sujet. Le point a été remonté au cabinet de Roselyne Bachelot et au cabinet d'Olivia Grégoire. 680 radios associatives sont concernées. Dans les branches de la radio diffusion et celle des journalistes, il est par ailleurs à noter qu'un accord APLD a été signé le 31 octobre.

Organismes de formation de l'ESS :

Contrairement au premier confinement, il n'y a pas de fermeture administrative et l'accueil du public dans les sessions de formation n'est donc pas suspendue. **Pour autant les attitudes des financeurs sont contradictoires selon les régions.** Pour exemple, la direction des services pénitentiaires a ordonné la fermeture des formations en milieu carcéral. Une question a été envoyée au gouvernement sur **l'ouverture d'une voie indemnitaire concernant les organismes de formation empêchés de faire leur travail.** 12 propositions ont été transmises au cabinet de Madame Borne sur ces sujets.

Missions locales :

Le réseau assure une mission de service public de manière convenable avec l'ensemble des collaborateurs en télétravail. Les échanges sont très bons avec Brigitte Klinkert et son cabinet. Les moyens mis dans le plan de relance sont à la hauteur des ambitions même si le réseau s'interroge sur les délais de versement des moyens prévus pour l'accompagnement des jeunes (100 M€). **Il est demandé des avances sur les montants inscrits dans le plan de relance pour éviter un dialogue de gestion parfois long avec les administrations** alors que les besoins sont urgents.